



Délibération n° 38 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le Site « CET Les Molières » --

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au maire, Déléguée à l'Environnement, Déplacements et Sécurité, expose au Conseil Municipal :

Madame CINÇON informe le Conseil Municipal du projet de centrale photovoltaïque au sol que souhaite développer Energies du Sud, opérateur spécialisé en Energie Renouvelable, sur la commune. En effet, la commune est propriétaire de l'emprise foncière constituant l'ancienne décharge des Molières. Cette décharge est aujourd'hui désaffectée et des mesures de remise en état du site ont été prises. Le site se prête donc à une telle valorisation. La commune mettrait à disposition l'emprise foncière permettant la réalisation du projet en contrepartie d'une participation financière de l'opérateur.

ENERGIES DU SUD, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 600 000 € a été créée en 2008 par la SERM et la Caisse des Dépôts pour développer la filière locale des énergies renouvelables en Languedoc-Roussillon. Energies du Sud apporte son savoir-faire aux collectivités et aux entreprises du Languedoc-Roussillon pour développer, financer, construire et exploiter des centrales de production d'énergies renouvelables.

Energies du Sud souhaite soumettre ce projet à l'appel d'offres émis par la Commission de Régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 38/2016

Objet : Environnement – Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le Site « CET Les Molières »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au développement du projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire ; communal présenté par Energies du Sud et autorise exclusivement Energies du Sud à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet ;
- EMET un avis favorable sur l'acceptabilité locale du projet ;
- AUTORISE Energies du Sud à déposer toutes les demandes d'autorisations ;
- SOUTIENT la candidature dans le cadre de l'appel d'offres émis par la CRE ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour le suivi et la signature de toutes pièces afférentes à ce projet.

Le présent point a été soumis à la commission environnement le 16 juin 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN